



La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 89 décembre 2023

**Rassemblement pour la Paix à Méréville le 12 novembre :
tous unis pour exiger le cessez-le-feu immédiat !**



Prochain rendez-vous

**Congrès de la Fédération de l'Essonne
de la Libre Pensée**

Samedi 27 janvier 2024 à 14h30

Maison des Associations à Marcoussis (à côté de la Médiathèque)

La réunion sera suivie du traditionnel repas « tête de veau »

(formulaire d'inscription en page 16)

Le mot de Louis Couturier Président d'honneur

Par son action patiente et tenace pour défendre la loi de 1905, la Libre Pensée occupe maintenant une place particulière dans le regroupement des forces laïques et commence à obtenir des résultats :

- notre appel à solidarité après des agressions et des dégradations commises contre nos locaux par des catholiques intégristes d'extrême droite, malgré quelques défections, a remporté un large succès ;
- le camp de la liberté de conscience peut s'appuyer sur de nombreuses victoires juridiques contre l'implantation (après 1905) de symboles religieux (crèches, statues...) dans l'espace public en application de l'article 28 de la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 ;
- la Libre Pensée fait partie de plusieurs collectifs au plan national : Pour l'abrogation du SNU,

NOT AN ABAYA IN SIGHT



**JUSTE PEOPLE LIVING IN THE
LAIC MOMENT**

Pour l'abrogation de la loi Séparatisme, Pour le Droit de Mourir dans la Dignité...

Tout compte fait, à mon avis, nous pouvons être fiers d'avoir contribué, à l'échelle de notre Fédération, à l'élaboration et à la mise en œuvre des résolutions adoptées, avec les voix de nos délégués, au Congrès national de Paris en août dernier :

- participation le 21 septembre à la Fête de la République aux Ulis ;
- AG de compte rendu du Congrès national le 7 octobre avec Christophe Bitaud de la FNLP ;
- participation le 2 novembre au rassemblement devant la préfecture d'Évry appelé par l'ADMD 91 pour le droit de mourir dans la dignité ;
- contribution à la création et la mise en place du Cercle Rationaliste à l'université Paris-Saclay ;
- participation aux rassemblements et aux manifestations pour le cessez-le-feu immédiat en Ukraine et en Palestine, pour l'arrêt des bombardements et la levée du blocus de la bande de Gaza ;
- succès du rassemblement devant le monument pacifiste de Méréville le 12 novembre avec l'ARAC et le Mouvement de la Paix.

Bonne lecture des pages consacrées à ces initiatives dont le bilan sera discuté lors de notre prochain Congrès fédéral le samedi 24 janvier 2024. Votre présence physique y sera la bienvenue (vous pouvez également nous envoyer des contributions écrites).

Le 15 novembre 2024

Sommaire

Page 2	Le mot de Louis Couturier, président d'honneur
Pages 3 & 4	Rassemblement pour la Paix à Méréville : cessez-le-feu immédiat !
Page 5	Intervention de la LP 91 au Congrès national de Paris
Page 6	Photos tribune Congrès national et AG LP 91 du 7 octobre
Page 7	Compte rendu de l'AG de la LP 91 du 7 octobre
Pages 8 & 9	Fête de la République aux Ulis le 21 septembre
Pages 10 & 11	Rassemblement ADMD devant la préfecture le 2 novembre Discours de Jean-Sébastien Pierre suite à l'AG de l'ADMD à Valence Un gourou sous les verrous ! Par Danièle Dugelay
Page 12	Non au SNU ! Non à l'armée à l'école ! (<i>communiqué de la FNLP octobre 2023</i>)
Page 13	Ainsi va l'Essonne à Limours
Pages 13 & 14	Le Garde des sceaux appelle les parquets à brider la liberté d'expression
Page 15	Science et croyances : la tentation du concordisme
Page 16	Trésorerie – adhésion – abonnement

N.B. les articles signés n'engagent que leur auteur

Rassemblement pour la Paix à Méréville : tous unis pour le cessez-le-feu immédiat !

Dimanche 12 novembre, devant le monument pacifiste de Méréville (le seul en Essonne), une trentaine de participants se sont rassemblés à l'appel de la Libre Pensée 91, de l'ARAC 91 et du Mouvement de la Paix (comité des Ulis, Orsay, Vallée de Chevreuse). Étaient également présents un représentant de l'UNC, des militants de la section PCF d'Étampes-sud et le maire adjoint de Méréville représentant le maire de la commune.

Sur le bandeau de la gerbe commune déposée au pied du monument, était écrit « Maudite soit la guerre ». Le ton des discours était donné !

Tous les orateurs ont dit leur horreur des événements actuels au Proche-Orient et porté l'exigence

d'un cessez-le-feu immédiat avec l'arrêt des bombardements et la levée du blocus de la bande de Gaza pour arrêter le massacre des populations civiles. Exigence également du cessez-le-feu en Ukraine pour épargner la vie de milliers de jeunes ukrainiens et russes enrôlés malgré eux.

Tous ont dit qu'il était important de continuer le combat pour la réhabilitation collective des 639 Fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918 malgré le vote honteux du Sénat. « Nous voulons réhabiliter ceux qui hier ont dit NON à la guerre pour pouvoir dire NON à la guerre aujourd'hui ! ».

Pour cela, il faut le soutien de tous !



Le discours de Françoise Rousseau, au nom de la LP 91

Chacun le ressent, nous sommes désormais dans une situation angoissante. Les générations actuelles n'ont jamais connu ce vent de guerre, tel qu'il souffle aujourd'hui.

Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. La recherche de profits immenses pour les **lobbys militaro-industriels** amène à rendre la guerre inévitable. Tout est méthodiquement organisé pour cela. Quand la crise vient, dans toutes ses dimensions, quand les gouvernements sont haïs et rejetés par les populations, pour les **Capitalistes** et **Impérialistes**, la guerre est toujours la solution pour préserver leur pouvoir et leurs intérêts.

Le 24 février 2022, la guerre commençait en **Ukraine** par l'invasion russe. Depuis, l'engrenage vers une guerre générale s'est enclenché. **L'Ukraine** qui, selon les *Accords de Minsk* devait être une zone démilitarisée est devenue la zone la plus militarisée au monde.

À cela s'ajoute ce qui se passe au **Proche-Orient**

aujourd'hui avec son cortège de massacres, de tueries, de barbarie. L'horreur la plus absolue se déchaine. La pensée unique se pose en donneuse de leçons de morale. Elle somme tout le monde de qualifier ce qu'a fait le **Hamas** de « *terrorisme* » et passe sous silence les crimes sanglants de **l'État d'Israël** et de *Tsahal*.

Il faudra bien sortir de cette discussion absurde sur le « *terrorisme* ». Oui, l'action du **Hamas** est terroriste et il a commis des crimes de guerre. Mais comment ne pas voir que **l'État d'Israël** veut raser **Gaza**, et cela ne serait n'est pas du terrorisme ? Bombarder des populations innocentes, simplement parce qu'elles sont palestiniennes, ce n'est pas du terrorisme ? Ces gens-là ont oublié que la **guerre sioniste** qui a débouché sur la création de **l'État d'Israël** en 1948 s'est faite avec des moyens terroristes, et revendiqués comme tels !

Rappelons que les **Résistants** de la **Deuxième Guerre mondiale** étaient appelés aussi

« *Terroristes* » par les *Nazis* et les *Vichystes*. Et comment oublier que les **Combattants pour l'indépendance de l'Algérie** ont été dénoncés, torturés et fusillés comme « *terroristes* » par l'État français.

Ce que fait *Tsahal* aujourd'hui s'apparente à un génocide du **Peuple palestinien**.

C'est pourquoi, la **Libre Pensée** dénonce la politique de répression du **Gouvernement Macron/Darmanin** qui entend interdire toute expression de solidarité avec le **Peuple palestinien**. La **Libre Pensée** condamne ces interdictions de manifester notre solidarité et appelle à y participer sous la forme que chacun choisira librement pour exiger un cessez-le-feu immédiat. La **Libre Pensée** réaffirme sa totale solidarité avec le **Peuple palestinien** et son droit légitime et indéfectible à rester et à reprendre sa terre.

On veut nous faire oublier qu'au **Moyen-Orient**, il y a un **occupant** et il y a un **occupé**, il y a un **colonialiste** et un **colonisé**. Personne ne nous fera oublier ce constat qui est la cause des malheurs et des horreurs que nous voyons se dérouler.

Chacun comprend que la guerre généralisée, doublée d'une très possible guerre civile contre **Netanyahou** qui pointe dans l'**État d'Israël**, peut avoir des conséquences considérables. Et ce qui se passe **Afrique**, au **Mali**, au **Niger**, au **Burkina-Faso**, montre aussi que les conflits commencent à se généraliser.

La seule solution pour sauver la **Paix** : arrêter la marche à la guerre par la désescalade et arrêter de surarmer l'**Ukraine** et **Israël**. Les armes sont faites pour s'en servir et elles servent de plus en plus.

Transformer une poudrière comme l'**Ukraine** en arsenal, provoquer des tensions militaires en Asie, laisser faire le **colonialisme israélien** et l'**apartheid** contre les droits des **Palestiniens**, c'est organiser sciemment les choses pour que le moindre incident déclenche des événements encore plus graves. Il faut stopper la **Marche à la Guerre**. Il faut renouer avec le **combat pacifiste et internationaliste**.

***Maudite soit la guerre ! Cessez-le-feu !
Vive la paix !
La paix immédiate et sans annexions !***

C'est fidèle à ce combat pacifiste internationaliste que la **Libre Pensée**, avec beaucoup d'autres associations, combat pour la **Réhabilitation des 639 Fusillés pour l'exemple de 1914-1918**. Ici tout est symbole. Nous voulons réhabiliter ceux qui hier ont dit **Non** pour pouvoir dire **Non** à la guerre aujourd'hui. Nous nous sommes appuyés sur la prise de positions pour cette Réhabilitation de **2 000 Communes**, **31 Conseils départementaux** et **6 Conseils régionaux**.

Nous avons obtenu une première victoire par le vote à l'**Assemblée nationale** d'une proposition de

loi, à l'initiative du **Groupe parlementaire de la France insoumise**, mais le **Sénat** a refusé ensuite. Nous recommencerons sans cesse jusqu'à satisfaction. Nous avons bon espoir que le **Groupe parlementaire Europe-Écologie-les-Verts** redépose cette proposition de loi pour qu'elle soit à nouveau soumise au vote.

Quand cela sera fait, nous appellerons tous les partisans de la Justice à démarcher les **Députés** pour qu'ils votent à nouveau cette **proposition de loi**.

La **Libre Pensée** dénonce également la **Militarisation croissante** de la société, de l'économie, l'adaptation de l'armée à la situation nouvelle, la militarisation de l'École, l'alignement sur l'**OTAN**, des budgets militaires en hausse exponentielle, 413 Milliards pour la seule **Loi de Programmation Militaire**.

C'est aussi la **Militarisation de la Jeunesse**. Le **SNU à l'École**, c'est bien plus qu'une astuce d'**Emmanuel Macron** pour tenter de sauver le **SNU**, c'est la mise au pas de la jeunesse pour lui apprendre à obéir.

Et si elle n'obéit pas, la répression policière est là pour la réprimer et la terroriser. Et puis, il y a la **loi « Séparatiste »** qui leur impose quoi dire, quoi faire et quoi penser. On va même jusqu'à dire aux Jeunes comment s'habiller et prohiber certains vêtements. La **Réaction**, en toute logique, demande le **port de l'uniforme à l'École**. Pour faire la Guerre, il faut toujours porter l'uniforme.

Rappelons ce que disait **Ferdinand Buisson**, **Président de la Libre Pensée** et véritable père de l'**École laïque** et de la **loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État** : « *Habituer les enfants à se dire : un uniforme, c'est une livrée, et toute livrée est ignominieuse, celle du prêtre et celle du soldat, celle du magistrat et celle du laquais... Il faut chasser loin de l'esprit des enfants le Dieu des armées, le Dieu des Napoléons.* »

***Si tu veux la Paix, agit pour la Paix
et contre la Guerre !***



Intervention de Françoise Rousseau pour la LP 91 au Congrès national

En 2019, le Congrès national d'Alizay s'est prononcé pour la constitution d'un « Cercle rationaliste de la Libre Pensée ». La résolution adoptée précisait qu'il s'agit de « créer un point de rencontre et d'échange entre tous ceux qui ont constaté le besoin de partager la réflexion rationaliste comme méthode de combat contre toutes les formes d'obscurantisme anciennes ou modernes. »

Un pas a été fait en ce sens avec la création le 11 avril dernier à Orsay dans l'Essonne d'un « Cercle rationaliste à l'université Paris-Saclay » lors d'une réunion qui regroupait les libres penseurs, des adhérents de l'Union Rationaliste, des membres de l'AFIS à titre individuel et des universitaires. L'Assemblée constitutive a adopté les statuts de la nouvelle association qui comporte 21 adhérents et a élu un Bureau de 5 membres. La création de l'association est parue au Journal Officiel.

Les objectifs déclarés de l'association sont les suivants :

- promouvoir le rationalisme et le matérialisme méthodologique, fondements de la Science et seules voies possibles pour faire progresser la connaissance scientifique ;
- lutter contre toute tentative de prosélytisme religieux ou non, mêlant science et croyance dans un cadre scientifique et universitaire ;
- défendre la laïcité et faire respecter la loi de 1905.

À l'origine de cette création, il y a eu la réunion organisée par la Libre Pensée de l'Essonne le 3 décembre 2021 à Orsay avec la participation de Jean-Sébastien Pierre, notre président, suite à l'implantation par les Jésuites d'un centre culturel intitulé « Teilhard de Chardin » en plein cœur de l'université Paris-Saclay dont l'objectif est d'investir le milieu scientifique pour « réconcilier la science et la foi ».

Ce centre appelé également « Maison d'Église » vient d'être inauguré début juin avec une journée portes ouvertes et une messe de consécration de la Chapelle en présence de l'archevêque de Paris, de l'évêque d'Évry et du général des Jésuites... Des conférences ont commencé et une publication est déjà parue. 11 étudiants sont accueillis en colocation. Il ne s'agit pas d'une simple aumônerie !!!

Dans la chronique du Diocèse d'Évry, on peut lire :

« La messe de consécration de la Chapelle du Centre Teilhard de Chardin s'est tenue le 4 juin 2023 sur le pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay. Évènement fondateur, cette cérémonie a donné toute sa dimension spirituelle et missionnaire à ce nouveau lieu de culte catholique.

Cette Chapelle est nichée au cœur du Centre

Teilhard de Chardin qui incarne l'union entre la foi chrétienne, la recherche scientifique et la communauté étudiante. »

Face à cette offensive, le Cercle rationaliste que nous avons contribué à constituer considère qu'il est urgent d'occuper le terrain pour combattre cette entreprise de propagation de la foi au nom de la science à l'université Paris-Saclay. Le Cercle rationaliste envisage d'y organiser un cycle de conférences en direction des étudiants.

Dans le même temps, répondant à la demande de Jean-Sébastien Pierre, plusieurs de nos adhérents universitaires ont accepté de collaborer à la rubrique Science de La Raison. Vous avez pu ainsi lire un article de Grégory Chaboussant, directeur de recherche au CNRS à Saclay, sur le prix Nobel de physique attribué conjointement à Alain Aspect et deux de ses collègues pour leurs travaux sur « l'intrication quantique » qui donnent tort... et raison... à Albert Einstein... Si vous voulez y comprendre quelque chose, lisez l'article !

Cet aspect des choses n'est bien sûr qu'une partie des activités de notre Fédération.

Parmi celles-ci, le 21 mai dernier, nous avons célébré La Commune de Paris en rendant hommage à l'un de ses héros, Maxime Lisbonne dont la tombe se trouve dans l'Essonne au cimetière de La Ferté-Alais. Commémoration organisée avec nos Amis de la Commune de Paris et à laquelle ont participé des élus locaux.

Tous ces liens tissés à travers nos initiatives avec des camarades d'autres associations ou organisations politiques ont permis à notre fédération de gagner en deux ans une dizaine de nouveaux adhérents, plus jeunes, et qui nous permettent de maintenir notre effectif malgré l'inévitable vieillissement des troupes...

Plusieurs universitaires, des syndicalistes de la FSU, des militants de la France Insoumise, une responsable des Amis de la Commune et d'autres ont rejoint la Libre Pensée parce qu'elle ne se contente pas de contester mais parce qu'elle agit. C'est pourquoi d'autres actions sont déjà prévues afin d'enraciner encore un peu plus notre fédération dans le département.

Lors de notre AG préparatoire en juin, les adhérents m'ont mandaté pour voter l'ensemble des rapports soumis à ce Congrès.

Enfin, je vous informe que notre camarade Louis Couturier, maintenant président d'honneur de la LP 91, a réalisé un nouvel ouvrage sur les libres penseurs et la Libre Pensée dans l'ancienne Seine-et-Oise, c'est-à-dire la plupart des départements de la grande couronne. Il y retrace des éléments inédits de l'histoire de la fédération Lorulot, ainsi qu'elle était appelée à l'époque.



Photos de la tribune du Congrès national

AG de la LP 91 du 7 octobre

Une vingtaine d'adhérents (plus d'une dizaine d'excusés) ont participé à l'Assemblée générale de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée convoquée pour rendre compte des travaux du Congrès national de la FNLP qui s'est tenu à Paris fin août avec la participation de quatre délégués de la LP 91 (Françoise et Daniel Rousseau, Martine Lelong, Pierrette Cuzange) et d'Alain Veysset qui y assurait la sécurité.

Notre invité, Christophe Bitaud, membre de la CA nationale de la FNLP, a présenté l'une des principales décisions adoptées lors de ce Congrès : la proposition faite aux associations et organisations amies de la Libre Pensée de constituer une Confédération laïque pour la défense de la liberté de penser.

La base constitutive de cette Confédération serait principalement :

- la défense des lois de 1901 et de 1905, toutes les lois, rien que les lois ;
- l'abrogation de la loi Debré ;
- l'abrogation de la loi « Séparatisme ».

Il y a la possibilité de regrouper – à côté de la libre Pensée – des militants, associations et structures qui partagent beaucoup de nos positions et qui souhaitent être avec nous dans l'action commune comme nous avons pu le constater en de nombreuses occasions. En 2024, devrait se tenir un Congrès national ouvert aux « penseurs libres » pour avancer vers la constitution de cette Confédération.

Cette proposition est mise en débat dans l'ensemble des Fédérations de la Libre Pensée.

En tant que rédacteur en chef de *La Raison*, Christophe Bitaud est revenu sur l'importance de nos nombreuses publications et sur leur impact : *L'idée Libre, Recherches et Études* de l'IRELPA, les brochures de la collection « Arguments », notamment, mais aussi nos publications numériques accessibles via Calameo. Il y a également l'émission réalisée par la Libre Pensée une fois par mois sur France-Culture : 350 000 auditeurs, ce qui n'est pas rien ! Il reste encore à améliorer nos moyens de communication : rendre plus attractif le site national, utiliser plus souvent les réseaux sociaux pour toucher un public plus large en vue de renforcer la Libre Pensée.

Après Christophe, Hélène Lortie, présidente de LP du Val de Marne invitée à notre réunion, a fait part de son expérience dans sa Fédération et nous a expliqué quel était son rôle comme représentante, depuis peu, de l'AILP (association internationale des libres penseurs) au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU (voir *La Raison* de septembre, page 35 et photo de garde)

Au cours de la discussion qui a suivi, sont intervenus : Alain Picaud, Jean-Marie Sommacco, Alain Veysset, Françoise Rousseau, Francis Valenti, Daniel Rousseau, Louis Couturier, Philippe Bouyries, Jugurtha Neki, Michel Sarrazin, Jean-Claude Loew.

Sujets abordés :

- ◆ La loi Debré : D'autres organisations réclament avec la LP son abrogation (la FSU, le PCF...).
- ◆ La guerre en Ukraine : Des livres publiés récemment rejoignent notre position. La Libre Pensée est antimilitariste, elle est pacifiste : il faut arrêter le massacre en Ukraine, les morts par milliers de jeunes soldats ukrainiens et russes, les souffrances de la population civile. La guerre ne sert que les intérêts économiques des grandes puissances. L'économie d'armement n'a jamais été aussi florissante et, conflit ou pas, la Russie continue à fournir la France en uranium (260 T) et en pétrole !
- ◆ La loi dite « Séparatisme » : À Longjumeau, les associations qui refusent de signer un CER (contrat d'engagement républicain) ne peuvent plus toucher de subventions, sont privées de salles pour se réunir et n'ont plus le droit de participer au Forum des associations. C'est une loi d'exclusion qu'il faut abroger.
- ◆ Les atteintes aux libertés d'expression et d'organisation : dissolution des Soulèvements de la Terre (refusée par le Conseil d'État), restriction des libertés syndicales dans les entreprises.
- ◆ La répression contre les jeunes, l'arrestation par la police d'un collégien, menotté, dans sa classe.
- ◆ Les manifestations du 23 septembre contre le racisme systémique, les violences policières et pour la justice sociale.
- ◆ Un livre à lire : « L'État hors-la-loi » d'Arié ALIMI (Ligue des Droits de l'Homme).
- ◆ L'utilisation des moyens modernes de communication pour toucher les jeunes.
- ◆ Le Cercle rationaliste à l'université de Paris-Saclay : Il a été constitué à l'initiative de la LP

91 pour contre-carrer la propagande jésuite du Centre culturel Teilhard de Chardin. Le Bureau devrait se réunir bientôt pour décider d'une initiative (conférence sur la laïcité ?) en direction des étudiants et des personnels. Nous avons le contact avec un professeur de l'université libre de Bruxelles qui a écrit un livre sur le « concordisme ».

- ◆ Les cérémonies du 11 novembre : Comme tous les ans, nous organiserons un rassemblement au monument pacifiste de Méréville pour le cessez-le-feu immédiat en Ukraine et ailleurs (Israël-Palestine) et pour la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple avec la participation d'organisations amies.
- ◆ La Fête de la République aux Ulis du 21 septembre avec l'intervention de la LP 91.

En réponse à la perspective de constituer une Confédération laïque pour la liberté de penser, dans l'Essonne, nous pouvons nous prévaloir de rapports cordiaux et amicaux avec des élus locaux (les maires de Marcoussis, des Ulis, de Saint-Germain-lès-Arpajon...), des représentants d'associations : Amis de la Commune de Paris, Ligue des Droits de l'Homme, ARAC, Mouvement de la Paix...

À propos du « philosophe » Teilhard de Chardin, Christophe Bitaud pense qu'il serait intéressant d'organiser un « colloque philosophie » comme il a été organisé un « colloque littérature ». Il connaît des personnes qui seraient intéressées comme la journaliste Géraldine Ulmann qui a écrit sur le retour du religieux dans le discours politique.

L'AG s'est terminée par le traditionnel pot de la fraternité et les discussions ont pu se poursuivre entre participants.



Fête de la République aux Ulis le 21 septembre

À l'invitation du Maire des Ulis, la LP 91 a participé à la Fête de la République qui s'est tenue le 21 septembre à la Pierre de la Liberté en présence d'une quarantaine de personnes dont une dizaine de libres penseurs.

Lors de ce rassemblement, ont pris la parole : Clovis Cassan, maire des Ulis, Gilbert Piantoni, maire-adjoint en charge de la Mémoire, des repré-

sentants d'associations (Libre Pensée, Ligue des droits de l'homme, Mouvement de la Paix, ARAC) et de partis politiques (PS, PCF, POI)

La soirée s'est terminée par la projection du film de Jean Renoir « La Marseillaise » suivie d'un débat auquel ont participé une vingtaine de personnes.



Discours prononcé par Louis Couturier au nom de la LP 91

La Fédération nationale de La Libre Pensée a toujours condamné, et ce depuis leur avènement, les institutions anti-démocratiques et bonapartistes de la Ve République, mises en place par le *Coup d'État du 13 mai 1958*.

Après Jean-Jacques Rousseau, nous associons la souveraineté au pouvoir populaire de déterminer la loi, c'est-à-dire de fixer les règles communes. Sans cela la vie de chacun est confisquée par un petit groupe qui décide tout seul de l'intérêt général. Un régime républicain et démocratique ne devrait jamais perdre de vue la souveraineté du peuple.

Or la Cinquième République a confisqué cette souveraineté pour établir une monarchie présidentielle. Tous les sept, puis cinq ans, le peuple est convié à donner ses suffrages à celui qui conduira la politique de la nation. L'alignement du calendrier législatif sur le scrutin présidentiel,

depuis la *réforme Chirac-Jospin* a accentué cette dérive. En outre la Cinquième République dote le chef d'État de prérogatives, comme l'instauration de l'État d'urgence : il s'agit bien d'un coup d'État permanent. Depuis 1984 l'État d'urgence a été utilisé 4 fois en France, parfois pour deux ans, après les attentats de 2015, dépassant bien évidemment les buts annoncés : on se souvient des manifestations syndicales interdites au nom de l'État d'urgence.

La Cinquième République, est anti-démocratique par sa préférence pour un régime présidentiel, c'est-à-dire un régime qui par nature inféode le parlement au gouvernement. Le principe de la République est « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* », mais sous la Ve République, quelques-uns selon des mécanismes peu représentatifs exercent la souveraineté à la place du peuple.

La République, nous disent aussi bien Montesquieu que Kant, repose sur la Séparation des pouvoirs qui seule peut empêcher le despotisme d'un seul ou d'une clique. Relisons *l'Esprit des lois* : « Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. » Or dans la Cinquième République, le pouvoir exécutif dispose d'avantages tels que la très grande majorité des lois adoptées en France est traditionnellement d'origine gouvernementale (80%) et que celles-ci, au contraire des propositions de loi émanant de députés, ne sont pas soumises à des contraintes budgétaires.

Elle a été vidée de sa souveraineté par la construction européenne qui a confié à une commission d'experts portant, eux-aussi, la parole du Pouvoir exécutif, l'essentiel du travail législatif européen. La souveraineté budgétaire, par le contrôle du déficit, a été abandonnée, et la souveraineté de la politique étrangère est de plus en plus mise à mal, notamment par les liens étroits avec l'OTAN et l'Europe.

La cinquième République est instable, elle ne tient que par l'autoritarisme d'un président qui se croit thaumaturge ou jupitérien, on s'y perd, s'arrogant des domaines de compétences qu'il se réserve au mépris des règles institutionnelles. Son instabilité vient du peu de reconnaissance populaire, ce qui est visible par le nombre de révisions constitutionnelles qui l'ont frappée : 24 depuis 1958, souvent pour renforcer le Pouvoir exécutif et l'abandon de souveraineté au profit de l'Europe.

Le Président Emmanuel Macron accentue le caractère anti-démocratique de la V^e en utilisant tous les moyens de contourner la parole populaire. À la suite de Hollande, Valls et Cazeneuve, il envoie la police pour réprimer les combats syndicaux et sociaux. Les victimes – gilets jaunes, syndicalistes, écologistes, jeunes des banlieues... - se comptent par milliers, insultés, tabassés, nassés, gazés, éborgnés, emprisonnés. Il revient sur les garanties minimales dans un régime parlementaire en abusant du 49.3 qui bâillonne les oppositions. Il met à mal le mouvement associatif en l'obligeant, par le *Contrat d'Engagement Républicain* à une allégeance à sa lecture tendancieuse de la laïcité et des principes de la République.

Pour toutes ces raisons, Le Congrès national de Paris de la Libre Pensée d'août 2023 s'est adressé à l'ensemble du mouvement ouvrier, laïque et démocratique :

**« Il faut en finir avec la V^e République :
Constituante élue, libre et souveraine ! »**

La convocation d'une Assemblée constituante est toujours un élément fort de la redéfinition du Contrat social par lequel un peuple s'unit et se donne un avenir. Si les partisans de la cinquième République avancent ses 65 ans d'existence, il est plus que temps qu'elle prenne sa retraite pour que de nouveau le peuple se dote des institutions qu'il désire. Il n'y a qu'une seule solution : rendre la parole au Peuple, pour un véritable gouvernement du peuple, pour le peuple, par le peuple ! Dans l'Ancien-Régime, la convocation des États-Généraux était inspirée du Droit romain : « *Ce qui concerne tout le monde doit être approuvé par tout le monde* ».

En ce 21 septembre, nous souhaitons aussi célébrer l'avènement de la 1^{ère} République en septembre 1792, après la bataille victorieuse de Valmy qui fera dire à Goethe : « *De ce jour et de ce lieu date une ère nouvelle de l'histoire du monde et vous pourrez dire : j'y étais.* »

Nous célébrons aussi la Constitution de 1793, la constitution la plus démocratique que le pays ait connue, même si elle ne fut jamais appliquée du fait de la guerre. Elle prévoyait que si c'était l'Assemblée nationale qui faisait la loi, c'étaient les Assemblées de section des Citoyens qui l'approuvaient. Elle se terminait par une nouvelle *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* qui proclamait :

• **Article 33** : « *La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme.* »

• **Article 34** : « *Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.* »

• **Article 35** : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* »

Enfin à l'appel de l'Association internationale de la Libre Pensée, nous célébrons aussi la Journée internationale de la Libre Pensée du 20 septembre, pour, notamment, honorer la mémoire de Giuseppe Garibaldi, Héros des Deux Mondes qui disait : « *Il est du devoir de tout homme libre de combattre pour la liberté, partout où règne la tyrannie, sans distinction de terre ou de peuple, car la liberté est le patrimoine de l'Humanité* ».

**À bas la monarchie présidentielle
Vive la République, Vive la Sociale !**

Rassemblement devant la préfecture le 2 novembre pour le droit de mourir dans la dignité

À l'occasion de la 16^{ème} journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, le délégué départemental de l'ADMD, Patrick Bourguet, a invité la Libre Pensée à s'associer à un rassemblement devant la Préfecture de l'Essonne le 2 novembre pour rappeler au représentant de l'État notre exigence d'une véritable loi de Liberté pour que chacun puisse terminer sa vie comme il l'entend.

La Libre Pensée étant membre du « Pacte pro-

gressiste sur la fin de vie » qui regroupe de nombreuses associations avec l'ADMD, nous avons bien entendu répondu favorablement à cette invitation et la LP 91 était bien présente le 2 novembre avec Patrick Bourguet et quelques adhérents de l'ADMD 91.

Nos demandes ont été transmises au préfet de l'Essonne, représentant de l'État.



Extraits de l'intervention de Jean-Sébastien Pierre, président de la FNLP, lors de la table ronde faisant suite à l'AG de l'ADMD qui se tenait à Valence

Rappelons une phrase provenant des documents de [l'ADMD] : « *Il n'y a pas de principe supérieur dans notre République qui oblige les patients en fin de vie à vivre leurs souffrances jusqu'au bout* ».

Nous, Libres Penseurs en sommes profondément d'accord, mais si cette phrase est effectivement juste, c'est parce que depuis décembre 1905, la République est laïque et l'État séparé des Églises. En ce sens, les principes supérieurs du droit s'inspirent de la Philosophie des Lumières et de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans ses articles 4 et 5** :

« **Article 4** : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées.

Article 5 : La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne

peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. »

Effectivement, dans l'avion qui le ramenait de Marseille à Rome, Jorge Bergoglio (*le pape François*) [...] donnait une conférence de presse. Il y a fait une déclaration fracassante qui se référait à son entretien avec Emmanuel Macron : « *J'ai parlé clairement [...] ; j'ai donné mon avis. Avec la vie, on ne joue pas. Ni au début ni à la fin. Aujourd'hui, soyons attentifs aux colonisations idéologiques qui [...] vont à l'encontre de la vie humaine* ».

« **On ne joue pas !** ». **Traiter les citoyens comme de petits enfants, c'est pitoyable.** On jouerait avec la vie quand l'Église cherche à monopoliser la mort, comme toujours. C'est aussi très clair : la discussion avec l'Église catholique, apostolique et romaine s'arrête là. Intangible sur ses dogmes provenant, selon elle, des commandements d'un Dieu, il ne saurait être question de promouvoir la loi d'ultime liberté que nous attendons tous, approuvée et demandée par 90% de la population. [...]

Voyons ce qu'il en est des autres grandes religions monothéistes :

Église orthodoxe :

Pas de pape, pas d'équivalent. Communion d'Églises indépendantes « autocéphales », donc dirigée par son propre synode habilité à choisir son primat. Cependant le Patriarche de Constantinople a une prévalence honorifique, ce qui lui permet parfois de parler au nom de l'Église orthodoxe dans son ensemble [...] Plutôt discrets, ils semblent s'aligner sur l'Église d'occident en la matière. C'est non à tout, sauf peut-être pour l'Église Russe qui pense que ni le moment de la naissance, ni celui de la mort ne sont clairement définis.

Protestants :

Christian Krieger, Président de la Fédération protestante de France, a jugé le jeudi 9 mars sur France info « inopportun de faire évoluer le cadre législatif » sur la fin de vie alors que la loi Claeyss-Leonetti « n'est pas pleinement mise en œuvre ».

Juifs :

La loi de base : dans le Shoul'hane A'hour [...] « Il est interdit de faire quoi que ce soit pour hâter la mort. Et même si nous voyons qu'il souffre beaucoup dans son agonie et que la mort lui serait douce, il nous est néanmoins défendu de faire quoi que ce

soit pour hâter la mort, le monde et ce qu'il contient appartiennent à Dieu et telle est sa volonté ». La loi nous dit qu'il est interdit d'abrèger la vie d'un malade. Cette loi est basée sur un verset du Prophète Ezéchiel qui rapporte une parole de Dieu : « Toutes les vies sont à moi, la vie du père comme la vie du fils, elles sont à moi ». [...] Le Grand Rabbinat d'Israël s'allie à Rome pour réaffirmer son opposition à l'euthanasie sous toutes ses formes. Cela dit, il faut reconnaître que les commandements de la loi juive ne s'adressent qu'aux croyants de cette religion. Ses dignitaires ne se sont opposés à aucune des lois dites de bioéthique.

Musulmans :

Aucune autorité centralisée. Personne n'a la parole pour tous, relativement discrets aussi sur le sujet. On note cependant que de hauts représentants des religions monothéistes – Christianisme, Judaïsme et Islam – ont signé et remis au pape François le 28 octobre 2019 un document dans lequel ils se prononcent fermement contre l'euthanasie et le suicide assisté « qui sont intrinsèquement et moralement répréhensibles » [...] Ce document se prononçait aussi fermement pour garantir le droit des médecins à l'objection de conscience. Selon le Coran, mais ce n'est pas très clair, la mort ne peut être accélérée. Son heure n'appartient qu'à Dieu.

Un gourou sous les verrous ! *Par Danièle Dugelay*

La Raison 91 vous a présenté récemment la communauté religieuse catholique « La Famille de Nazareth » établie dans un village du nord de l'Essonne, Saint-Aubin, non reconnue par le Vatican. Elle a été fondée en 1979 par Daniel Blanchard qui est aussi le créateur d'un institut de formation de psychanalystes très critiqué par les spécialistes car ses activités ne respectent pas les principes fondamentaux de la psychanalyse. Secte religieuse et analyse psy, soigneusement mélangées, ne peuvent que garantir une emprise mentale sur leurs victimes.

Nous avons appris depuis que Daniel Blanchard, âgé de 83 ans, vient (enfin !) d'être mis en examen et incarcéré. Il est poursuivi pour abus de faiblesse, violence, agressions sexuelles, tentatives de viols et viols. Deux complices présumées, deux femmes, sont également poursuivies mais restent en liberté. Dans les années 2000, au faite de sa gloire, cette communauté a compté des centaines de membres et heureusement en a perdu beaucoup à ce jour. Cela fait quand même plus de 40 ans de sévices sur de malheureux adhérents.

Daniel Blanchard est maintenant un vieil homme, mais il a gardé beaucoup de charisme. Avec son regard doux, sa belle barbe blanche, il

ressemble au Père Noël. Son charme a-t-il pu agir sur les autorités pour qu'elles le laissent faire le prédateur aussi longtemps ? Dans les années 1990 plusieurs associations ont déjà dénoncé les agissements de sa communauté religieuse, hélas sans réaction officielle. En 2015, une jeune femme qui avait passé ses vingt-cinq premières années dans « La Famille de Nazareth » et avait réussi à la quitter, a publié en 2017 un livre, « La caresse qui claque », dans lequel elle relatait les violences qu'elle avait subies dans son enfance et d'autres dont elle avait été témoin. En présentant son livre à RMC, elle a confirmé avoir porté plainte. Toujours pas de réaction ! L'ouverture de l'enquête aurait été enfin déclenchée à la suite du suicide en 2018 d'une femme reconnue « psychologiquement fragile », après sa participation à un pèlerinage organisé par la communauté au cours de laquelle on aurait essayé de la persuader de ne pas suivre une thérapie adaptée en hôpital. Quelques mois plus tard, la Miviludes a saisi la justice... et c'est seulement le 15 juin 2023 que le « Gourou de Saint-Aubin » a été mis en examen et incarcéré. Évidemment, il bénéficie de la présomption d'innocence, mais cela fait plus de quarante ans qu'il est « dit » innocent !

**La Fédération Nationale de la Libre Pensée
s'adresse au ministre de l'Éducation nationale**

**NON AUX CLASSES ET ATELIERS DE DÉFENSE
DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES !**

L'ARMÉE HORS DE L'ÉCOLE !

Les informations que nous transmettent nos fédérations départementales indiquent qu'un nombre important de « classes de défense », ou « d'ateliers de défense » se mettent en place dans de nombreux collèges et lycées du pays. Cette situation nous inquiète d'autant plus que nous connaissons un contexte particulier. En effet, le gouvernement a, de nouveau, manifesté son intention de rendre obligatoire le S.N.U. (service national universel), dont les périodes seraient organisées sur le temps scolaire en fin d'année.

On nous dit par exemple dans un collège que la commissaire aux armées et un lieutenant travaillant au service des ressources humaines sont présents pour parler des métiers et des valeurs de l'armée. Pour ces élèves de 4^{ème}, des sorties sont prévues : une levée de drapeau, la cérémonie du 11 novembre, la visite d'un camp militaire, etc. Dans un autre département, organisation d'un rallye « défense-citoyenneté » avec la délégation militaire départementale qui regroupera plus de 200 collégiens. On pourrait multiplier les exemples...

Souvent, on présente les choses en relation avec la visite des lieux de mémoire. Il n'y a pas besoin d'un encadrement militaire pour visiter les plages du débarquement : le professeur d'histoire peut remplir cette tâche.

Monsieur le Ministre,

L'Armée et l'Éducation Nationale sont deux institutions bien différentes. Elles n'ont ni les mêmes buts, ni les mêmes missions ! L'École n'est pas un lieu comme un autre.

L'École de la République est laïque, car pour permettre l'accomplissement serein de l'instruction, il n'y a pas de place pour le prosélytisme religieux, ni pour la propagande athée. De la même façon, il n'y a pas de place pour la propagande militaire, sous quelque forme que ce soit !

Monsieur le Ministre,

Dans une République, comme dans une démocratie, l'École ne peut en aucun cas être soumise aux insti-

tutions militaires. L'École doit être un lieu protégé où l'on enseigne, où l'on transmet des connaissances.

L'École, pour contribuer au développement de futur(e)s citoyen(ne)s, se doit de développer l'esprit critique permettant une autonomie de jugement, pas d'embrigader. Elle ne doit ni soumettre, ni formater.

Dans les casernes, du temps du service militaire obligatoire, il y avait des heures et des heures d'exercice appelé « ordre serré » pour les conscrits âgés de 20 ans. Cette époque est révolue.

L'École ne peut être un chantier de jeunesse, ni une école des cadets. Son but ne peut être en aucun cas de préparer la jeune génération dès le collège à la guerre. L'Armée a un autre but, préparer la guerre et la faire.

Cette dérive de plus en plus évidente ne peut être que condamnée par les citoyens attachés à la République, à la paix, aux libertés fondamentales. Nous ne voulons pas de cette militarisation de l'École, car celle-ci conduirait à une régression considérable de sa fonction émancipatrice.

Monsieur le Ministre,

À l'heure où la suppression de postes dans l'Éducation Nationale a conduit dès la rentrée à des situations difficiles dans de nombreux établissements scolaires, les sommes prévues - selon un rapport sénatorial de 2017 - pour le S.N.U. sont de 6 milliards d'euros par an (pour 2 semaines, cela coûterait 2 100 € par élève alors qu'une année scolaire coûte en moyenne 8 400 € pour 36 semaines !). Cette somme serait bien utile à l'Éducation Nationale !...

NON À L'ARMÉE À L'ÉCOLE

C'est pourquoi nous vous demandons, M. le Ministre, « que l'année scolaire ne soit en aucun cas amputée de 2 semaines pour le SNU, qu'il soit mis fin par circulaire de votre Ministère à ces « classes de défense » ou « ateliers de défense » dans les collèges, que les élèves ou leurs enseignants soient ou non volontaires.

Octobre 2023

**L'épargne des français détournée vers l'armement
au détriment du logement social !**

Un amendement du projet de loi de finances 2024 va permettre de financer des entreprises de l'armement via l'épargne déposée sur les Livrets A et les Livrets de développement durable et solidaire (LDDS).

Environ 40% des 510 milliards correspondant à l'argent placé par les français, soit 200 milliards potentiellement disponibles, pourront servir à financer l'industrie « de la défense », c'est-à-dire de la guerre !

Cela va s'ajouter aux 513 milliards attribués au budget des armées pour les 5 ans à venir.

DE L'ARGENT POUR LE SOCIAL, PAS POUR LA GUERRE !



Ainsi va l'Essonne Par Françoise Rousseau

Grande nouvelle en 1^{ère} page du Républicain : l'église de Limours est de nouveau fonctionnelle !

On y apprend que les travaux pour restaurer la toiture et la charpente ont duré plus longtemps que prévu, deux ans au lieu d'un. La cause de ce retard est politique : priorité a été donnée aux travaux de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris qui doivent être impérativement achevés fin 2024. Pour le président de la République, c'est la priorité absolue ! Les travaux sur les bâtiments religieux à la campagne passeront après...

Ainsi que l'explique le maire de Limours : « La majorité des entreprises sont réquisitionnées, de même pour les matériaux. » Tout pour le « chantier du président » : il a une promesse à tenir...

Parmi les travaux entrepris pour restaurer l'église de Limours, la pose d'une moquette chauffante innovante permettant de chauffer la structure pendant les célébrations... Le confort des fidèles avant tout !

Bref, beaucoup de travaux effectués pour une rénovation symbolisée par la pose en juin 2022 d'un nouveau coq sur la flèche de l'église avec

bénédiction rituelle en présence des élus locaux. Cela fait beaucoup de frais à la charge du contribuable, au total 1,5 millions d'euros. La commune a bénéficié de plusieurs subventions de l'État (DRAC), du Conseil Général via un contrat d'aménagement de 400 000 euros, etc. Selon *Le Républicain*, tous les chiffres seront donnés dans le prochain bulletin municipal. Nous y serons très attentifs...

Autre info : les travaux de la Tour Gaston d'Orléans à Limours doivent également commencer (Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, avait participé vigoureusement à la Fronde des Princes). Un relent de royalisme ?

Petit rappel sur Limours, c'est dans cette commune que le diocèse a voulu implanter une aumônerie dans les établissements publics du second degré avec l'aide d'une poignée de parents catholiques. Cette tentative a été rapidement contrecarée au collège, plus difficilement au lycée, par nos interventions répétées auprès des autorités de l'Éducation nationale (rectorat, Direction académique) qui avaient donné leur aval à cette opération.

Le Garde des sceaux appelle les parquets à brider la liberté d'expression Comme un air de Vichy...

La répression se déchaîne contre toutes les dissidences ou présumées telles. Tout l'arsenal de répression ne vient pas du néant. Les mesures prises, que la **Libre Pensée** détaille dans la note de sa **Commission juridique** ci-dessous, ressemble étrangement dans sa finalité, à défaut des peines encourues, à la loi du **Régime de Vichy** portant création des **Sections spéciales pour réprimer les Communistes et les menées anarchistes (article 1^{er} de la loi du 14 août 1941)**. Le simple fait d'être soupçonné d'appartenir à des organisations se réclamant du **Communisme** ou de l'**Anarchie** était passible de condamnation par des **Tribunaux d'exception**. Par ailleurs, il y avait **50 000 détenus** en prison en 1943 (un des plus hauts moments de la répression), il y en a aujourd'hui 74 000 pour 60 000 places dans les établissements pénitenciers. **Macron/Dupont-Moretti**, plus fort que **Pétain, Laval, Pucheu** et **Darnand** ?

À la suite des incursions terriblement meurtrières pour la population civile des commandos de la **branche armée du Hamas** sur le territoire de l'**État d'Israël**, opération au cours de laquelle des crimes de guerre ont été incontestablement

commis, le **Garde des sceaux** a donné sans tarder des instructions aux parquets pour empêcher, en France, « *une recrudescence d'infractions à caractère antisémite* » : atteintes à l'intégrité physique des personnes ; dégradations de lieux de culte ; apologie du terrorisme ; provocation directe à la commission d'actes terroristes.

La **circulaire du 10 octobre 2023** contenant ces instructions ne soulèverait pas de difficulté, si elle ne poussait pas les parquets à interpréter de manière abusivement extensive la notion d'apologie du terrorisme. À cette fin, le **Garde des sceaux** s'appuie sur un arrêt d'espèce par lequel la chambre criminelle de la **Cour de cassation**¹ a confirmé celui d'une **Cour d'appel** condamnant à dix-huit mois de prison, dont dix avec sursis et mise à l'épreuve, un homme qui avait publiquement souligné le « *courage* » des terroristes – il est bien connu qu'ils ne peuvent être que lâches -, et au motif que « [...] *les propos incriminés tendent à inciter autrui à porter un jugement favorable sur une infraction qualifiée de terroriste ou sur son auteur, même s'ils sont prononcés dans le cadre d'un débat d'intérêt général et se revendiquent comme participant d'un discours de nature politique* [...] ».

¹ Crim., 27 novembre 2018, n° 17-83.602.

Bref, toute opinion dissidente par rapport à la doxa officielle concernant le terrorisme peut constituer une apologie de celui-ci.

Or, le **juge judiciaire**, pourtant garant des libertés individuelles, a tendance à faire preuve de zèle en la matière. Ainsi, sur le fondement de l'article 421-2-5 du **Code pénal** relatif à l'apologie du terrorisme et à la provocation d'actes de cette nature, il réprimait aussi le recel du premier de ces deux délits, au sens de l'**article 321-1** du même Code, créant de fait un troisième délit sans base légale.

Saisi d'une question *prioritaire de constitutionnalité*, le **Conseil constitutionnel** a estimé conforme à la **Constitution du 4 octobre 1958** la rédaction de l'article 421-2-5 du **Code pénal**, mais émis une réserve d'interprétation : compte tenu notamment des moyens exorbitants du droit commun dont disposent la Justice et la police en matière de lutte contre le terrorisme, il a considéré que « [...] le délit de recel d'apologie d'actes de terrorisme porte à la liberté d'expression et de communication une atteinte qui n'est pas nécessaire, adaptée et proportionnée. Les mots « ou de faire publiquement l'apologie de ces actes » figurant au premier alinéa de l'**article 421-2-5 du Code pénal** ne sauraient donc, sans méconnaître cette liberté, être interprétés comme réprimant un tel délit. »²

L'instruction donnée au **Parquet** de poursuivre sans faiblesse tous ceux dont l'opinion pourrait relever de la notion très largement envisagée d'apologie du terrorisme ne peut que nourrir cette tendance du juge à punir à tout va dans ce domaine, au détriment de la liberté d'expression.

En définitive, dans une période où le débat démocratique doit s'emparer sans entrave de l'examen de tous les aspects de la **question palestinienne** pour déterminer les conditions de la paix dans cette région du monde, le **Garde des sceaux** s'empare d'une décision particulière de la **Cour de cassation** pour intensifier globalement la répression de toute expression s'écartant du **discours univoque officiel d'alignement, en dernier ressort, sur la politique du gouvernement israélien.**

Les termes de la brillante plaidoirie prononcée par **Maître Éric Dupont-Moretti** en sa qualité d'avocat d'**Abdelkader Merah** peuvent facilement être adaptés à la répression de la liberté d'expression à laquelle invite, implicitement mais nécessairement, la circulaire du 10 octobre 2023 du **Garde des sceaux** : « si l'on condamne un

homme [pour avoir exprimé une opinion dissidente en matière d'appréciation du terrorisme] alors [...] ce sont les terroristes qui auront gagné. »

La **Justice** ne saurait, en effet, jouer avec les libertés fondamentales ni mêler trop intensément l'idéologie au droit. **Virginie Sansico** l'a remarquablement écrit dans le livre *La Justice déshonorée-1940-1944* : « C'est l'entrelacement, dans un même corpus de normes pénales, d'un registre lexical propre à la justice et d'une terminologie profondément idéologisée qui fonde le caractère inédit de la répression politique menée par les tribunaux sous **Vichy**. »³ Prenons garde de ne pas réveiller les vieux démons.

En parlant de « vieux démons », il n'y a visiblement pas que ceux du **Régime de Vichy**, il y a aussi ceux de la **Guerre d'Algérie**. Aujourd'hui tous les obstacles dressés par la **Préfecture de Police**, épaulée par la **Mairie de Paris**, sont fait pour empêcher la commémoration de la **Manifestation du 17 octobre 1961**, au Pont saint-Michel à Paris, qui vit la police assassiner 7 militants ouvriers, dont 6 du **Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques** de **Messali Hadj**.

Les manifestations en défense des droits du **peuple palestinien**, notamment à la survie, contre la guerre barbare menée par l'**État d'Israël** et ses massacres innombrables, sont interdites sur tout le territoire.

Il s'agit bien de l'interdiction de toute liberté d'expression qui sort du cadre de la « *bienpensance macroniste* » qui est mise en œuvre, par la loi « *Sécurité globale* », la loi « *Séparatisme* » et le circulaire **Dupont-Moretti**.

**Abrogation des lois
« Sécurité globale » et
« Séparatisme » !
Retrait de la Circulaire
du 10 octobre 2023 !
Bas les pattes devant
la liberté d'expression,
d'association et de manifestation !**

Communiqué de la FNLP du 16 octobre

² CC, 19 juin 2020, n° 2020-845 QPC.

³ Virginie Sansico, *La Justice déshonorée – 1940-1944*, Éditions Tallandier, 2015, page 14.

Les Jésuites veulent faire du CNRS, du CEA, de Paris-Saclay leur « pré-carré » au compte de la recherche de nouveaux rapports entre les croyances, les Écritures Saintes et la Science, et de la mise en concordance entre la Bible et les résultats de la physique quantique, de la génétique et de l'astrophysique.

De grandes figures du concordisme sont déjà à l'œuvre sur Gif/Orsay, en premier lieu les administrateurs et collaborateurs de « Science et foi » :

- Christophe Théobald, jésuite franco-allemand, théologien qui vient de participer au récent synode du pape François, collaborateur d'*Études*, historien des Conciles ;
- Bernard Saugier, biologiste directeur de recherches au CNRS, président du CA de « Science et Foi » depuis 2007 ;
- Jean Staune, philosophe chrétien des sciences, professeur à l'école Polytechnique fédérale de Lausanne, animateur de l'UIP (université interdisciplinaire de Paris) ;
- Dominique Grésillon, physicien, directeur de recherches au CNRS, rédacteur en chef de « *Connaître* », vice-président du CA de « Science et Foi » ;
- Jean Leroy, physicien au CEA, secrétaire de « Science et Foi » ;
- Marc Le Maire, biochimiste au CEA, trésorier de « Science et Foi ».

D'autres figures moins connues sont aussi déjà à l'œuvre :

Maryvonne Legros, Blandine Rax, Françoise Masinon-Seews, Dominique Levesque, Vincent Casset, Thomas Deneix, Marie-Odile Lafosse-Marin, Francis Goriss, Bertrand Thirion, après Roland Omnes (1931-2022) ingénieur au CEA, physicien au CERN, prix Paul Langevin, qui déclarait placer Dieu « dans les béances de la physique quantique... ».

Pour connaître leurs thèses, nous disposons d'un ouvrage collectif publié en 2006 en liaison avec l'association « Foi et Culture ». Il s'agit de « L'Univers n'est pas sourd, pour un nouveau rapport science et foi » (388 p. Bayard) Ils se placent sur le terrain du concordisme dans la mesure ils s'y refusent à opposer et à juxtaposer les sciences et la foi. Ils se placent sous le patronage de Teilhard de Chardin.

Et le père Teilhard de Chardin dans tout cela ?

C'est un jésuite paléontologue et philosophe (1881-1955). Il considéra l'Homme comme l'arc et la flèche de l'Évolution, agent et sujet de l'Évolution, carrefour de la biologie, de la physique et de la paléontologie. C'est un des auteurs du canular sur l'Homme de Piltdown (Angleterre) en 1912 qui n'était qu'un crâne d'homme moderne associé à une mandibule de singe. Il n'a jamais démenti ce canular. Il développa une démarche concordiste alors que se manifeste au sein de l'Église une volonté d'engager un dialogue serein avec la Science et de rendre compatible la foi en Dieu et les Écritures avec la description de l'Univers fournie par la Science.

Un centre de reconquête du milieu scientifique inspiré du concordisme teilhardien ?

Le centre Teilhard de Chardin, implanté sur le plateau de Saclay, près de Centrale SUPELEC, de l'ENS, de Polytechnique, d'HEC et de centres de recherches, se trouve placé au cœur de la « Silicon Valley » à la française qui devrait regrouper 34 000 étudiants et chercheurs en 2024.

L'université Paris-Saclay, cette pépinière d'éminents rationalistes et de Prix Nobel, est déjà infiltrée par les Jésuites. Ceux-ci voudraient axer leur intervention sur le dialogue Science et Foi, sur l'innovation technologique et sur la stimulation de l'attention de l'Église vis-à-vis de l'univers de la Recherche pour relever le défi que leur a confié le pape Benoît XVI qui déclara en 2008 : « *Aujourd'hui, les obstacles qui défient les messagers de l'Évangile ne sont ni les océans, ni les grandes distances mais plutôt les frontières qui, en raison d'une vision erronée et superficielle de Dieu et de la personne humaine, viennent s'interposer entre la foi et le savoir humain, la foi et la science moderne, la foi et l'engagement pour la justice* ».

Comme cela a déjà été publié dans *La Raison 91* de mars 2018, ce grand projet est soutenu par les diocèses d'Évry-Corbeil, Paris, Nanterre et Versailles, par la Province de France de la Compagnie de Jésus et par les Chantiers du Cardinal. Il ne s'agit plus de se contenter de mitage autour de l'UIP, de la revue *Connaître* et de l'association « Science et Foi » mais d'édifier un lieu capable de « compléter » les éléments de formation délivrée dans l'université Paris-Saclay et dans les Grandes Écoles.

La tentation concordiste...

Sur ce sujet, on dispose des travaux de Georges Minois de 1991 : « L'Église et la Science, histoire d'un malentendu de Galilée à Jean-Paul II ». Pour Georges Minois, le concordisme, c'est la tentation d'interpréter la Bible de manière littérale et de faire concorder ses affirmations avec les progrès actuel de la science. Quelques exemples :

- Un médecin neurologue de Lausanne, Stéphanie Clarke, invitée par l'association « L'Éveil » à Paris-Saclay, a affirmé qu'une zone identifiable de notre cerveau était programmée pour la foi !
- Des généticiens ont soutenu qu'Adam pouvait être le résultat d'une soudure chromosomique !
- Dans un article, Jean Staune se prononce pour une mutation brutale des espèces opposée aux thèses de Darwin.
- Des articles de Trinh Xuan-Thuan développent la thèse du néant conforme à la Genèse.

Le concordisme se situe dans la ligne des prétendues « preuves » de la vérité des croyances et de la foi.

Ces propos, d'un non-scientifique (moi-même), appellent des compléments et des critiques. Un prochain numéro de *La Raison 91* présentera la publication (en préparation) de José-Luis Wolfs de l'Université Libre de Bruxelles sur « Science et croyance religieuse, la tentation du concordisme ».

Louis Couturier
(avec le concours de Jean-François Haffner
et de Claude Sigalat)

La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets

Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne 91300 Massy

Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 15 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Fait leSignature



Inscription pour le Congrès de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

Samedi 27 janvier 2024 à 14h30 Maison des Associations - Marcoussis

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Je serai présent(e) : OUI NON

Je suis candidat(e) au bureau de la LP 91 : OUI NON

Je m'inscris au repas « tête de veau » : OUI NON nb de personnes x 25 € =

Je préfère le rosbif : OUI NON nb de personnes x 25 € =

chèque à envoyer à Françoise Rousseau, LP 91, 3 place d'Allemagne, 91300 Massy

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, André Daudet, Danièle Dugelay, Jean-François Haffner, Françoise et Daniel Rousseau, Claude Sigalat.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr